



AÉROPORT
DE LA RÉUNION
ROLAND GARROS



TRANSPARENCE

SUR LES « TAXES » D'AÉROPORT

35,77 €

réellement perçus par l'Aéroport
de La Réunion Roland Garros
Sur un billet Réunion-Métropole Aller/Retour



TRANSPARENCE SUR LES « TAXES » D'AÉROPORT

LES TAXES : QUI LES PERÇOIT ET À QUOI SERVENT-ELLES ?

LA TAXE DE L'AVIATION CIVILE

Elle est perçue par l'État et finance le fonctionnement de l'administration de l'Aviation Civile et l'aménagement du territoire. Uniforme sur l'ensemble des aéroports français son montant varie suivant les destinations européennes et internationales.



LA TAXE DE SOLIDARITÉ (DITE TAXE CHIRAC)

Elle est perçue par l'Aviation Civile qui verse ensuite les fonds récoltés à Unitaid. Cette taxe mise en place par quatorze pays, sert à financer un programme d'aide humanitaire visant à aider les pays en voie de développement, à lutter contre le sida, le paludisme, la tuberculose et autres pandémies.



LA TAXE AÉROPORT

Elle est perçue par l'État et reversée à l'aéroport pour le financement des mesures de sûreté et de sécurité côté pistes, tels que les équipements et tous les moyens humains et matériels dédiés aux contrôles des passagers, des bagages à main et soute, les accès en zone réservée ainsi que le personnel et le matériel de lutte contre les incendies d'aéronef et le péril animalier.



LA TAXE EMBARQUEMENT

En vigueur dans les régions de Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, son montant est fixé par le Conseil Régional. Elle est perçue par l'État et reversée aux budgets des collectivités locales.

LA SURCHARGE COMPAGNIE

Elle est perçue par la compagnie aérienne et couvre ses frais afin de financer la hausse du coût du pétrole, des primes d'assurances ou de ses obligations de sûreté. Sa tarification est propre à chaque compagnie



LA REDEVANCE PASSAGER

Elle est perçue par l'aéroport pour les services rendus au titre de l'utilisation de son aérogare par les compagnies aériennes et par les passagers. Elle sert à financer toutes les installations et les aménagements destinés à l'accueil, à l'information et au traitement des passagers et de leurs bagages, ainsi que le système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement et l'assistance aux personnes à mobilité réduite. Elle varie suivant les aéroports et la destination du vol.



POUR BIEN COMPRENDRE CE QUE RECOUVRENT LES DITES « TAXES D'AÉROPORT »

TAXES PERÇUES PAR L'ÉTAT

DECOMPOSITION DU TARIF DU BILLET D'AVION (TAXES REDEVANCES ET CHARGES DES COMPAGNIES AERIENNES) POUR UN VOL ALLER/RETOUR

Taxe aéroport destinée à l'aéroport de La Réunion Roland Garros, à l'aller

Taxe aéroport destinée à l'aéroport de départ du vol retour : Orly, Plaisance...

Taxe aviation civile : à l'aller et au retour (nouvelle tarification depuis le 1er avril 2023)

Taxe solidarité : à l'aller et au retour

Taxe embarquement : à l'aller

MONTANT

Montant fixé par l'Etat et par décret ministériel tous les ans. Au 1er avril 2023 montant de **14,90 €** par passagers au départ.

Tarification propre à chaque aéroport

Tarification de **4,93 €** à **8,87 €** selon la destination européenne ou internationale

Variable de **2,26 €** à **63,07 €** en fonction de la destination et de la classe du billet + surplus de **3 €**

Son montant est plafonné par l'État et fixé par le Conseil régional à **4,57 €**

REDEVANCES PERÇUES PAR LES AEROPORTS

DECOMPOSITION DU TARIF DU BILLET D'AVION POUR UN VOL ALLER/RETOUR

Redevance passager destinée à l'aéroport de La Réunion Roland Garros, à l'aller

Redevance passager destinée à l'aéroport de départ du vol retour : Orly, Plaisance...

MONTANT

Tarification propre à chaque aéroport en fonction de la destination :

- Réunion-Métropole **35,77 €**
- Réunion-Maurice **30,25 €**
- Réunion-Bangkok **35,77 €**

Tarification selon la destination propre à chaque aéroport

FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN

DECOMPOSITION DU TARIF DU BILLET D'AVION POUR UN VOL ALLER/RETOUR

Divers coûts supportés par les compagnies aériennes (assurances, surcharge transporteur, sûreté,...)

MONTANT

Montant non réglementé propre à chaque compagnie

Exemple avec billet d'avion
Réunion - Paris Aller/Retour

Prix total du billet (y compris la surcharge transporteur)

1137,23 €

Montant des « taxes d'aéroport »

79,23 €

**Montant réellement perçu par l'aéroport
de La Réunion Roland Garros**

35,77 €*
*Taxe aéroport 14,90 € + redevance passager 20,87 € (redevance perçue uniquement à l'aller).
Exemple de prix d'un billet observé en juin 2023.

Exemple avec billet d'avion
Réunion - Maurice Aller/Retour

Prix total du billet (y compris la surcharge transporteur)

274,02 €

Montant des « taxes d'aéroport »

91,02 €

**Montant réellement perçu par l'aéroport
de La Réunion Roland Garros**

30,25 €*
*Taxe aéroport 14,90 € + redevance passager 15,35 € (redevance perçue uniquement à l'aller).
Exemple de prix d'un billet observé en juin 2023.

Exemple avec billet d'avion
Réunion - Thaïlande Aller/Retour

Prix total du billet (y compris la surcharge transporteur)

704,25 €

Montant des « taxes d'aéroport »

78,25 €

**Montant réellement perçu par l'aéroport
de La Réunion Roland Garros**

35,77 €*
*Taxe aéroport 14,90 € + redevance passager 20,87 € (redevance perçue uniquement à l'aller).
Exemple de prix d'un billet observé en juin 2023.

